

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19-

063812

Optique

120227

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2305 Société : RAMP

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOURAZIZ Naima

Date de naissance : 16-06-1952

Adresse : Halitielle

Tél. : 0662366454 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Professeur Bouchaib ZRYOUIL

Spécialiste en Chirurgie
Traumatologique et Orthopédique
Chirurgie de la Main
Chirurgie des Nerfs Périphériques
Microchirurgie
Ex. Enseignant à la Faculté de Médecine
Ex. Chef de service au CHU Ibn Rochd

الدكتور ازرويل بوعشيب

اختصاصي في جراحة
العضام والمفاصيل
جراحة اليد
جراحة أعصاب الأطراف
الجراحة المجهرية
أستاذ بكلية الطب سابقا
رئيس سابق لقسم جراحة العظام بمستشفى ابن رشد

Casablanca , le : ٩ / ٥ / ٢٠٢٢
الدار البيضاء ، في :

Mme Noura Ziz YAMAMA

Mme Amel Mekhlef

der Member referent

Trerement Abdelmoumen
der Member referent
obt.

Professeur Bouchaib ZRYOUIL
Chirurgie Traumatologique
et Orthopédique
Rés YAMAMA 181 Bd Abdelmoumen
Casab Tél 05 22 20 95 53

المستعجلات : 06 63 60 76 64

إقامة اليمامة 181 شارع عبد المؤمن رقم 1 - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 95 53

Résidence YAMAMA 181 Bd . Abdelmoumen RDC N°1 - Casablanca - Tél : 05 22 20 95 53

Mr MIRI Jamal Eddine
Kinésithérapeute
Diplôme de l' »ISCAM »
BRUXELLES
Résidence les fleurs
59, Bd Zerkouni
Tél : 05 22 20 21 92
Patente n° : 36301470

Casablanca, le 29/07/2023

RE 001717939
000087

NOTE D'HONORAIRES 130501.

Nom & Prénom :

Nom & Prénom de l'adhérent :

Mle AS AT

Sur prescription du Docteur

Nombre et nature du traitement 15 séances de

Soins prodigues du Au

- Somme due 15 séances x 150 = 2250 dhs
- Total x % = dhs

La présente facture est arrêtée à la somme de :

Avec mes remerciements

Voir Verso

